



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CP#015/2014

Bangui, le 2 octobre 2014 : Depuis le 14 septembre 2014, le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) a effectué deux (2) prises d'otages de civils dont une (1) de douze (12) personnes à hauteur du village de Zokombo à 135 km de Bouar. Au moment où il se rend à Bouar pour évaluer la montée en puissance progressive de la MINUSCA, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Général Babacar Gaye, en appelle, à la suite de la Commission de suivi de l'Accord de Cessation des Hostilités en République Centrafricaine, à la libération immédiate et sans condition de ces otages.

Le Représentant spécial tient à rappeler au FDPC que la prise en otage de civils est une violation grave des droits de l'homme punie par le code pénal de la République Centrafricaine ainsi que par les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. En outre, selon le Statut de la Cour Pénale Internationale, les commandants peuvent être tenus comme pénalement responsables pour les crimes commis par leurs subordonnés.

Par ailleurs, le FDPC, signataire de l'Accord de Cessation des Hostilités en République Centrafricaine le 23 juillet 2014 à Brazzaville, se doit de respecter ses engagements et à cet égard d'instruire ses éléments de s'abstenir de tels actes contraires aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Enfin, le Représentant spécial appuie les efforts déployés par les autorités nationales et locales pour obtenir la libération des otages détenus par le FDPC.

Contact Information publique / MINUSCA

Courriel: publicinformation-minusca@un.org.

Site Internet: <http://minusca.unmissions.org>



@UN_CAR



facebook.com/minusca.unmissions